

# État des lieux de l'enseignement scolaire du basque en France

Jean-Baptiste Coyos

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Coyos. État des lieux de l'enseignement scolaire du basque en France. Les Langues Modernes, Association des professeurs de langues vivantes (APLV), 2010, pp.32-37. <artxibo-00548869>

**HAL Id: artxibo-00548869**

**<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00548869>**

Submitted on 20 Dec 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# État des lieux de l'enseignement scolaire du basque en France

PAR JEAN-BAPTISTE COYOS IKER UMR 5478 – BAYONNE

Si le parcours de l'enseignement du et en basque au cours des siècles a été peu systématisé, on assiste à l'heure actuelle à une inflexion très nette sous l'impulsion des pouvoirs publics qui relaient l'action militante des décennies précédentes, dans le cadre de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB). Cette nouvelle structure est de plus en plus donnée en exemple par les autorités aux autres langues de France. Il est donc important de mener une analyse critique de son action et des résultats qu'elle obtient.

## **L'Office Public de la Langue Basque et le choix du développement de l'enseignement**

L'OPLB a été créé fin 2004. C'est un organisme de droit public ayant pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre une politique linguistique pour la langue basque. Ses principaux partenaires sont l'État, la Région, le Département. Son budget pour 2010 est de 3 056 000 euros ; il compte huit salariés. Le Gouvernement autonome basque qui, jusqu'à la création de l'OPLB, aidait directement les associations, participe à son budget.

La grande réussite de l'OPLB a été de réunir les pouvoirs publics qui élaborent la politique linguistique et la financent, lesquels jusque-là étaient loin d'être convaincus de la nécessité d'une telle politique, et les principales associations qui depuis plusieurs dizaines d'années luttèrent pour la survie de la langue, créaient des structures, acquéraient un certain savoir-faire que les pouvoirs publics ignoraient. Ces associations ou institutions de droit privé sont devenues les principaux maîtres d'œuvre de cette politique publique toute nouvelle, au côté de l'Éducation nationale.

L'objectif principal du projet de politique linguistique de l'OPLB a été de développer l'apprentissage scolaire du et en basque (*Projet de politique linguistique* « Un objectif central : des locuteurs complets. Un cœur de cible : les jeunes générations », 2006, <http://www.mintzaira.fr>). « *La quasi-disparition de la transmission naturelle invite forcément à rechercher l'accroissement du nombre de locuteurs complets au sein des nouvelles générations (...). Le développement de l'enseignement du basque à l'école a déjà produit ses premiers effets puisque le déclin de la langue semble aujourd'hui enrayer au niveau des classes d'âge les plus jeunes* » (p. 9-10). « *Le projet de politique linguistique se fixe comme enjeu de*

*structurer et développer l'apprentissage de la langue grâce à l'école, outil indispensable à la transmission du basque » (p. 23).*

Ce choix était logique puisqu'il prenait en compte la situation de la langue basque en France, en particulier un nombre de locuteurs en diminution permanente et une transmission familiale très faible, et pouvait s'appuyer sur un dispositif public et privé d'enseignement scolaire de la langue déjà bien implanté et sur une demande sociale des familles bien réelle.

### **L'organisation de l'enseignement de la langue basque**

La signature entre l'État et le Département des Pyrénées-Atlantiques, le 26 novembre 2004, de la convention portant sur le développement de l'enseignement de et en langues régionales basque et occitane marque vraiment le changement de cap. Dorénavant, le ministère de l'Éducation nationale travaille en concertation avec le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, et c'est l'OPLB qui est la structure opérationnelle de cette convention pour la langue basque. La politique publique en matière d'enseignement du et en basque devient concertée, programmée, évaluée.

L'augmentation du nombre de sections bilingues à parité horaire et d'établissements les proposant a été importante ces dernières années. Plus de la moitié des écoles du Pays Basque, 54%, proposent un enseignement bilingue à parité horaire ou par immersion. Ceci a été accompagné d'une progression des effectifs dans les filières bilingue à parité horaire et immersive. En 2008-2009, l'enseignement bilingue représentait 24,7% des effectifs dans les établissements publics et 29,3% dans les établissements privés catholiques. Quant aux ikastolas<sup>1</sup> leurs effectifs ont augmenté de 18,2% depuis 2004. Cette filière de l'enseignement immersif comptait, en 2009-2010, au total 2 588 élèves de la maternelle au lycée. En 2008-2009, on comptait en tout 7 559 élèves du premier degré dans les filières bilingue à parité horaire ou immersive. En maternelle ce sont presque 40% des enfants qui y sont inscrits. En 1992-1993, ils n'étaient que 14,9%.

La production de matériel pédagogique, indispensable à l'enseignement du basque, a été reconnue comme essentielle et, plus particulièrement depuis 2000, la traduction en basque d'ouvrages scolaires français et la création originale se sont développées. Le centre pédagogique Ikas, association « *à qui il est reconnu par convention une mission de service public en matière de production, d'édition et de diffusion de matériel pédagogique en langue basque* » (<http://www.mintzaira.fr>), est chargé dans le cadre d'un conventionnement avec le CRDP d'assurer cette production. Plus de soixante outils pédagogiques divers ont vu le jour en presque dix ans, principalement pour l'enseignement primaire : manuels, cahiers

---

<sup>1</sup> Les ikastolas sont des établissements scolaires privés laïques sous contrat avec l'État qui assurent l'enseignement du et en basque, selon la méthode immersive.

d'activités, ouvrages de littérature jeunesse, CD, mallettes pédagogiques, affiches et panneaux muraux...

L'enseignement du basque dans le second degré est beaucoup moins développé qu'en primaire, tant en termes d'effectifs que d'offre sur l'ensemble du territoire et ceci quelles que soient les filières. Le passage de l'école au collège marque une nette rupture de continuité et celui du collège au lycée encore plus. En 2004-2005 par exemple, les modèles bilingue et par immersion accueillaient 24,7% des élèves du primaire, 9,9% de ceux du collège et 5% de ceux du lycée.

À l'université, le Département interuniversitaire d'études basques à la Faculté pluridisciplinaire de Bayonne propose un cursus Licence et Master d'Études basques, sous la double tutelle des Universités de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et Michel de Montaigne, Bordeaux 3, où l'on peut également préparer un Doctorat d'Études basques. Les étudiants sont rattachés au Centre de Recherche IKER - UMR 5478 (CNRS, UPPA, Bordeaux 3)<sup>2</sup>, unique centre scientifique entièrement spécialisé dans la langue et les textes basques.

Mis à part ce cursus où beaucoup d'enseignements sont donnés en basque et où une bonne connaissance de la langue est nécessaire, on trouve un enseignement optionnel de basque dans quelques filières. Mais ces enseignements concernent peu d'étudiants et généralement n'ont aucune visée professionnelle, hormis le cursus d'Études basques qui concerne surtout des étudiants se destinant à l'enseignement du ou en basque.

### **Les limites et les insuffisances de l'enseignement actuel du et en basque**

À côté des objectifs affichés par les promoteurs de cette politique et des avancées réelles, il paraît important de mener une analyse critique en mettant en évidence les limites et insuffisances du processus en termes quantitatifs et qualitatifs.

Ce qui manque encore le plus à cette politique publique d'enseignement du et en basque, c'est une définition de ses objectifs en termes d'apport à la société, d'éducation et de formation professionnelle des jeunes vivant au Pays Basque, futurs citoyens qui feront vivre, ou pas, la langue. Pourquoi enseigne-t-on la langue basque ? Pourquoi forme-t-on de jeunes locuteurs bascophones, plus ou moins compétents selon les filières et les individus ? L'importance de l'usage de la langue est progressivement reconnue, mais quelles sont les conditions nécessaires à cet usage en dehors du cadre scolaire ? La politique mise en œuvre, qui cherche à assurer la connaissance de la langue par l'enseignement, permet-elle, favorise-t-elle son usage dans la vie courante, privée ou publique ? Comment faire pour que ces nouveaux locuteurs transmettent la langue quand ils seront parents à leur tour ?

---

<sup>2</sup> UMR : Unité mixte de recherche ; UPPA : Université de Pau et des Pays de l'Adour.

### **Limites et insuffisances du dispositif lui-même**

Si la définition des compétences à atteindre en basque pour chaque étape du cursus scolaire est en cours d'élaboration, les outils d'évaluation et les procédures de certification sont loin d'être suffisants. De plus, il reste encore à définir les compétences linguistiques en fin de collège et de lycée et les programmes correspondants.

Concernant l'enseignement à parité horaire, l'OPLB observe qu'« *actuellement, les élèves suivant un cursus d'enseignement bilingue ou optionnel ne peuvent présenter la langue basque en langue vivante 1 (LVI)* » au brevet des collèges ou au baccalauréat, et que « *cette situation est incohérente du point de vue linguistique compte tenu du niveau de langue auquel peuvent légitimement prétendre les élèves (...)* » (2008, *La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque*, <http://www.mintzaira.fr>).

L'acceptation, dans toutes ses conséquences, de l'enseignement scolaire à parité horaire ou par immersion de la langue basque par les pouvoirs publics et le Ministère au premier chef est un long processus qui n'est pas complètement achevé. Mais les orientations définies en 2008 par l'OPLB vont toutes dans le bon sens, appuyées sur une analyse rigoureuse et détaillée de la situation.

Le « bilinguisme équilibré » est un objectif affirmé par les promoteurs de l'enseignement du basque par immersion. Ainsi peut-on lire dans la dernière convention signée par Seaska avec le Ministère de l'Éducation nationale : « *La recherche d'un bilinguisme équilibré se construit tout au long du cursus de formation, avec pour premier objectif à la fin du cycle primaire de faire en sorte que l'élève dispose d'un même niveau de maîtrise des deux langues, français et basque* » (p. 4). On sait que cette notion de bilinguisme équilibré a donné lieu à beaucoup de discussions parmi les spécialistes, que pour certains elle est seulement théorique car aucun locuteur n'est également compétent et performant dans deux langues différentes. Même si ce bilinguisme était possible, le contexte sociolinguistique actuel en Pays Basque ne peut permettre de l'atteindre, sauf peut-être dans le cas particulier de certains jeunes parlant aussi le basque en famille.

Cet objectif du « bilinguisme équilibré » est à rapprocher de celui qui figure dans le projet linguistique de l'OPLB de 2006, « former des locuteurs complets ». Le locuteur complet est ainsi défini à la page 9 : « *Complet, parce que la personne concernée atteindra un niveau suffisant en termes de motivation, de connaissance et d'usage ; complet, lorsque la personne concernée éprouvera le désir de communiquer en basque, disposera de la compétence nécessaire pour le faire en toute circonstance, et décidera de l'utiliser effectivement* ». Une telle définition semble ignorer le déséquilibre entre le français, langue dominante, et le basque, langue dominée au niveau de la communauté linguistique et au plan individuel des circonstances du choix entre deux langues lors de l'acte de parole. La langue basque assume peu de fonctions par rapport au français. Elle est utilisée dans

beaucoup moins de domaines et, quand elle l'est, c'est de façon non systématique. L'objectif du « locuteur complet » implique que la langue basque, seule ou avec le français, assume beaucoup de fonctions, soit utilisée dans beaucoup plus de domaines de la vie privée et publique.

**Limites de l'enseignement comme outil de sauvegarde et de développement de l'usage et les conditions nécessaires à l'usage**

La place majeure de l'enseignement de la langue dans le projet de politique linguistique publique mis en place doit aussi être questionnée, en termes de revitalisation de la langue et en particulier en ce qui concerne son usage dans la vie quotidienne, en dehors du cadre scolaire. La réflexion de l'OPLB évolue dans ce sens. « *Le développement de la connaissance est nécessaire mais non suffisant (...) une politique linguistique n'est efficace que si on agit à la fois sur la transmission et sur l'usage* » (OPLB, *Cadre opérationnel provisoire 2010-2016 pour la politique publique linguistique* : 14).

Un des points discutables du projet de politique linguistique de 2006 est le suivant : on laisse entendre que l'enseignement non seulement participera à l'arrêt du déclin de la langue, ce qui est indéniable, mais en plus permettra d'arrêter « *la quasi-disparition de la transmission naturelle [familiale]* » (p. 9) : « (...) *un jeune apprenant le basque à l'école et devenant lui-même parent quelques années plus tard, peut à court terme relancer la transmission familiale, condition essentielle à la pérennité du processus de revitalisation* » (p. 11).

Il nous semble que bien d'autres conditions doivent être réunies pour qu'un jeune qui a appris la langue à l'école la transmette ensuite à ses enfants. Il y a là un raccourci qui ne tient pas, même si évidemment la connaissance de la langue est une condition *sine qua non* de la transmission en famille.

« *En devenant langue enseignée, mais aussi langue d'enseignement, le basque acquiert une fonction majeure, la fonction culturelle, remplie par la langue littéraire utilisée pour l'éducation. En même temps, elle commence à prendre sa place dans la société, et acquiert statut social et prestige* » (OPLB, 2006, *Projet de politique linguistique* : 23). Cette analyse est certes tout à fait intéressante mais partielle et en partie incorrecte. Si être langue de l'école apporte effectivement à la langue un nouveau statut social et un prestige supplémentaire, l'analyse semble sous-entendre qu'être langue enseignée et d'enseignement pourrait permettre à la langue de « prendre sa place dans la société ». Le projet de politique linguistique manque clairement d'une définition et d'un choix des fonctions que la langue basque pourrait assumer dans la société. Il n'est pas évident que, même devenu langue d'enseignement, le basque acquière d'autres fonctions ou conquière d'autres domaines d'usage en dehors de l'école.

Mis à part les domaines déjà investis par les associations, la politique linguistique publique n'a permis d'ouvrir véritablement qu'un champ nouveau, la structuration d'une offre d'accueil bascophone pour la petite enfance, avec la création de quelques crèches bascophones ou bilingues. Signalons également la mise en place d'un réseau de techniciens de la langue, en partenariat entre l'OPLB et quelques communes ou communautés de communes importantes. Mais ceci n'est pas dû au fait que le basque est langue de l'école. Ce sont des choix de politique qui peuvent permettre un aménagement linguistique où la langue basque investirait d'autres domaines, assumerait d'autres fonctions au côté ou à la place du français.

Enfin l'objectif de « former des locuteurs complets » reste vague puisqu'on ne dit pas explicitement combien ou quelle proportion on vise, ni dans quels délais. Le projet de politique linguistique de 2006 fait en effet « *le choix explicite de rechercher l'accroissement de locuteurs complets en ciblant plus particulièrement les jeunes générations* », sans plus de précisions (p. 11). Il se donne « *un objectif central et un cœur de cible fixant tout à la fois le but à atteindre* » *« accroître le nombre de locuteurs complets »* et une stratégie principale « *miser sur les jeunes générations* » (p. 15).

### **En guise de conclusion**

Après la nécessité de la connaissance, donc de l'apprentissage, de la langue, l'importance de son usage est reconnue par l'OPLB, pas encore celle des conditions nécessaires à cet usage, même si dans le cadre opérationnel 2010-2016 on se propose d'« *opérer une montée en puissance de l'intervention en matière de développement de l'usage de la langue (...) de manière à garantir peu à peu aux locuteurs un usage de langue dans l'ensemble de ses fonctions, conditions de son acquisition* » (2009, *Cadre opérationnel...*, p. 24), « *en investissant simultanément, de manière progressive et cohérente, l'ensemble des domaines de l'usage* » (ibid. p. 26). Néanmoins, l'analyse critique ici proposée de ce projet et de ses premiers pas met en valeur également les progrès accomplis. Ils ont permis en peu de temps de développer fortement l'enseignement du basque et en basque à l'école primaire, tout en avançant dans d'autres chantiers d'aménagement linguistique.